POUR L'ETABLISSEMENT DES TOWNSHIPS

DE L'EST.

TOWNSHIP DE HAM. 1er Août, 1848.

E soussigné, Agent préposé par Son Excellence le Gou-F. soussigné, Agent prépose par Son Excellence le Gol-verneur Général pour diriger les établissements des Terres de la Couronne dans les Comtés de Mégantic et Sherbrooke donne avis à ceux qui veulent et sont en moyens d s'y établir, que son Bureau est temporairement fixé en la dele Township de Ham, sur le chemin Gosford, où il recevra les applications des colons, tous les jours de la semaine, entre HUIT et ONZE heures de l'avant midi, à dater du PRE MIER jour de SEPTEMBRE proochain, et de là jusqu'à cequ'avis ultérienr ait eté publié du changement de son Bu-

Cinquante aures de terre seront donnés à tout colon agé de dix huit ans, et sujet de Sa Majesté, qui se présentera muni d'un Certificat de probité, sobrieté et de moyens d'existence jusqu'à ce que le produit de sa terre puisse le mainteni, s'qué de personnes respectables et connues.

Le porteur de ce Certificat dira à l'Agent (qui les enregistera) son nom, son age, son état, métier ou profession, s'i est marie, le nom et l'âge de sa femme, combien il a d'ensants le nom et l'âge de chacun, d'où il vient, s'il a encore quelque part des propriétés, et dans quel Township il désire s'établir.

Les conditions du billet de location sont-de prendre possession dans un mois de la date du billet-de mettre en état culture et rapport au moins douze arpents de la terre en

quatre unnées,-de bâtir une maison, et de résider sur le lot usqu'à ce que les conditions d'établissement aient été accomplies, après quoi seulement le colon aura droit d'obtenir nn titre de propriéte. Les familles comprenant plusieurs colons ayant droit à des terres qui préféreront résider sur un seu lot seront dispensées de l'obligation de bâtisse et de résidence, pourvu que les défrichements voulus se fassent sur chalot. Le défaut d'accomplissement de ces conditions entrafnera la perte immédiate du lot de terre assigné qui sera vendu ou donné à un autre.

On permettra à ceux qui auront obtenu un lot gratuit d'en acheter jusqu'à trois autres sur le chemin (cent cinquante acres) à Quatre Chelins l'acre, payable comptant, de manière à pouvoir leur former en tout deux cents acres.

Pour se rendre au Bureau de l'Agence au Lac Nicolet, les personnes du District de Québec peuveut prendre le chemin Gosford à St. Nicolas, on celui de Lambton à St. François de la Beauce.

Les habitants du District des Trois-Rivières ont le chemin des bois francs à Gentilly, en traversant Somerset, et celui du Port St. Françoi, en passant par Sherbrooke.

Genx du District de Montréal, peuvent prendre les chemins des Townships à St. Mathias sur la Rivière Chambly, à St. Hyacinthe et à Sorel, pour se rendre à Sherbrooke, d'où le chemin Go-ford les conduira à l'Agence.

Lorsque le chemin de Wotton aura été complété, la route par Richmond et Danville, dans le Township de Shipton, offrira une communication plus courte avec la résidence de l'Agent pour les Districts de Montréal et des Trois-Rivi-

ères. Le sol du territoire à établirest généralement d'une bonne qualité, convert d'érable et mérisier sur les hauteurs, et de frène, d'orme et de cèdre dans les endroits plus bas. Il s'y trouve du bois de construction, beaucoup de pouvoirs d'eau

et le la pierre à chaux. Les principaux chemins seront ouverts aux frais du Gou-

vernement. L'Association des Townships se propose de bâtir des Chapelles, des Muisons d'Ecole et d'entretenir leurs Missionnaires.

Il ne doit pas y avoir d'exclusion d'origine dans cette colonisation, mais on invite particulièrement les Canadiens qui ne peuvent plus obtenir de terres dans les Seigneuries, à profiter d'une occasion aussi favorable de s'en procurer gra tuitement, et dans une localité qui offre les plus grands avan

Les chemins maintenant en projet de construction, sont:

1 2 .- Le chemin de Wotton, partant de l'angle sud-est du Township de Shipton entre les quatrième et einquième de Wotton, allant au sud-est jusqu'à l'intersection des

unzième et douzième rangs de ce Township, et continuan entre ces rangs vers le nord-est jusqu'a la ligne sud-ouest de l'Augmentation du Townships de Ham, puis, entre les premier et second rangs de la dite Augmentation jusqu'au lo numéro dix, où il rencontrera le chemin Gosford, qui se pro longe jusqu'a Wolfstown.

La longueur de ce chemin est à peu-près de dix-neuf

milles. 22.-Le chemin Mégantic, partant du chemin Gosford à son interrection avec les lignes sud-est de Wolfstown, et qui traversera dans une direction sud-est le territoire communément appelé St. François dans toute sa longueur jusqu'au lac Mégantic, distance d'environ 37 milles.

30 .- La continuation du chemin Lambton (qui forme la ligne des comtés de Sherbrooke et Mégantie) jusqu'a la ligne nord-est du Township de Lingwick, pour joindre à ce po n le chemin qui conduit à Gould sur les établissements le la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique. Le chemin Lambton est déjà ouvert depuis St. François de la

Beauce jusqu'à la ligne du comté. 40 .- Le cheruin Victoria, partant du chemin Lambton son intersection de la ligne sud-onest du Township de ce nom, et suivant la ligne du comté vers le sud-est jusqu'au Township de Gairdner, où il prendra une direction sud-oucest à travers le dit territoire, pour, au Township de Hampden, tomber dans le chemin de Otter Brook, qui conduit au Vilage de Victoria. L'étendue de ce chemin sera d'environ

22 milles. Ces différents chemin seront ouverts sor une largeur de 66 pieps et le terrain de chaque côté sera divisé en luts de

50 acres chaque pour être donnés gratuitement, enOutre le chemin principal de chacune de ces sections, il y cé aura deux autres (un de chaque côté du premier) de tragrs sur toute l'étendue du territoire, et sur lesquels des octrois satuits de 50 acres seront egalement saits. Mais comme ur ces chemins additionnels il ne sera fait par le Gouvernement d'autres frais que ceux d'arpentage, les concessionnaires seront tenus d'ouvrir le chemin sur leurs devantures respec-

J. OLIVIER ARCAND, Agent pour l'Etablissement des Townships de l'Est. Montréal, 3 août 1848.-1 m 4 m

COLONISATION

A Compagnie des térres de l'Amérique Britannique an-I Inonce aux cultivateurs canadiens du District de Montréal que par un arrangement sait avec l'Association pour l'établissement des townships de l'Est,elle est prête à offrir toutes les terres dans ce district au choix de respectables et industrieux canadiens-français et autres, à des termes qui de ront aurer l'attention de tous ceux qui, pour quelque cause que ce soit, sont disposés à laisser leur paroisse natale.

Le but bienveillant de l'Association est de procurer au coon des townships de l'Est, les privilèges religieux et sociaux meure du Sieur Zéphirin Coulombes, au Lac Nicolet, dans | dont il jouit actuellement, et c'est avec plaisir que la Compagnie des Terres s'est déterminée à faciliter cet objet en cédant ses terres au choix des appliquants à des termes plus avorables qu'elle ne les a jamais ci devant offertes. Et, tandis que l'Association et sa Grandeur l'évêque de Montréal s'occuperont de la bâtisse de chapelles et enverront des missionnaires au besoin, la Compagnie des Terres procurera des terres fertiles à un prix moderé, construira des moulins, fera faire des chemins, et en un mot accomplira toutes les obligations auxquelles le Seigneur a été sujet jusqu'à présent, sans assujettir le colon aux conditions onéreuses attachées aux terres des Seigneuries.

Dans le Township de Roxton, l'Association a décidé de aire son début en encourageant la formation d'un établissement prospère, composé du surplus de la population des Seigneuries, et la Compagnie des Terres demande une attention particulière à l'annonce de l'Association concernant les avantages que peuvent avoir les cultivateurs qui iraient s'y

Quoique l'association ait choisi Roxton pour y faire son premier essai, il ne faut pas néanmoins supposer que les beaux et florisssants établissements canadiens dans Stukeley et Ely aient été oubliés; les colons pouvent aussi y diriger leur attention, avec la certifude de participer aux avantages J'un District qui a déjà changé l'état de pauvreté de ses premiers habitants en indépendance et aisance, et avec l'assurance en outre que, sous l'opération bienfaisante de la Société patronne, il sora subvenu à leurs divers besoins d'une manière inconnue aux premiers cultivateurs dont le succès rejouit et encourage maintenant les autres.

Dans le Townships de Stukeley, la Compagnie offre aux acheteurs dix mille acres de terre depuis 10s. à 12s. 6d. par acre anglais, en tels lots que l'on désirera depuis cinquan te acres et au-dessus. Ce Township est maintenant habité par une population nombreuse et florissante de canadiens. Il y a une chapelle, des moulins, des bureaux de poste, magasins, manufactures de potasse ainsi que des auberges. Les terres sont couvertes de superbes sucreries, de mérislers, hêres, etc, et réalisent des produits abondants.

Dans Ely, qui est joint aux habitations de Stukeley, il y a aussi une population considérable et croissante de canadiens. La Compagnie des Terres y possède treize mille acres de terre aussi fertile et bonne que celles de Stukely, et les of re en vente aux mêmes prix.

Dans Orford, joignant aussi Stukely à l'est, et communiquant à ces habitations par le chemin de la malle de Montréal à Sherbooke, il s'est aussi dernièrement commencé un Etablissement Canadien. On y a bati deux moulins à scies, et un moulin à farine sera en opération cet automne. Il y a de plus une manufacture de potasse, une auberge, et un magasin. La Compagnie des Terres a près de quarante mille neres de terre à vendre dans Orford, et désire particulièrement y encourager l'établissement de bons cultivateurs canadiens. Les meilleures terres en bois franc sont en conséquence maintenant offertes comme premier encouragement, au bas prix de 7s. 6d. l'acre, quoiqu'égales en qualité à celtes de Stukeley et d'Ely. La Compagnie a aussi l'assurance de l'Association, qu'aussitôt que ses fonds le lui permettront, elle fera bâtir une chapelle et une maison d'école après que 80 familles s'y seront établies, et leur procurera un missionnaire.

Les acheteurs n'ont qu'a payer l'intéret du prix de leurs terres pendant les premières dix années, liquidant ensuite le prix d'achat en quatre verseniens égaux annuels avec intérêt, et aucune autre demande ou redevance n'est jamais ensuite pavable par le colon.

Il n'est exigé aucun orgent comptant. Pour le présent, la Compagnie prend des produits Négociables en paiement, et en certains cas elle permet que partie du prix de la terre soit payée en travail sur les chemins.

Le colon n'est pas obligé de faire moudre ses grains aux moulins de la Compagnie, qui ne gêne les colons en aucune manière. Il peut de cette manière, en s'établissant sur une terre de la Compagnie dans les Townships de l'Est, jouir de tous les avantages de son endroit natal, de sa langue, de sa religion et de ses habitudes sociales, sans aucune des restrictions qui paralysent ailleurs son industrie et son esprit d'en-

La distance de St. Césaire à Stukeloy est de douze lieues. par un bon chemin où passent tous les jours les malles de Monréal, de Sherbroke et de Stanstead. Orford et Ely sont à une distance d'environ une lieue et demie au delà.

On peut faire application pour des terres à l'agent sur les lieux, M GEORGE BONNALLIE qui donnera toute information et assistance nécessaires, aux personnes désirant acheter des terres. Ou, si on le préfère, on pourra s'adresser à A. T. GALT, Ecuyer, à Sherbrooke, le Commissaire de

La Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique a aussi à vendre beaucoup de terre dans tous les autres Townships, dont elle disposera à des conditions également faciles. On voudra hien référer aux autres avertissements qui les concernent, ou s'adresser au Commissaire de la Compagnie à Sherbrooke.

N B .- Pour s'assurer d'un nombre de colons respectables, certa insavantages additionnels sont accordés à ceux qui sont recommandés par l'Association comme possédant les moyens et les qualités nécessaires pour s'établir dans les hois; et la même indulgence sera accordée par les soussignés à tous tels acheteurs futurs qui, au temps de leur demande pour des terres, pronveront d'une manière satisfaisante leur aptitude et disposition à faire des colons industrieux, et qui conséquemment ne pourront que prospérer.

A. T. GALT, Commissaire.

Bureau de la Compagnie des Terres de l'Amérique Britannique, Sherbrooke, Township de l'Est, 10 juil. Montéal, 4 août 1848.

Gerin-Lajoie,

établi son Bureau au No. 15, Ruo St. Vincent, porte Voising de la Minerue.—22 septembre.

BANQUE PEPARGNES

CITE ET DISTIMET DE MONTREAL.

F. Cros

Monseignen, l'Evêcue Catholique de Montréal. Bureau des Directours,

W. Workman, President A Larocque, V. Président, Francis Hincks, Hilotton, Damase Masson, Nelson Davis. L. T. Drummond,

Beautien. Joseph Bourret, H. Mulholland. Edwin Atwater Barthw. O'Brien, Jacob DeWitt, Joseph Grenier,

VIS est donné par les présentes que cette Institution vaiera QUATRE PAR CENT sur tous les Dépôts qui seront faits le ou après le premier jour d'août prochain—Les Depors reçus tous les jours de dix à trois heures et de six û huit heu-res dans les soirées des samedis et lundis (les fêtes exceptées) Les applications pour autres affaires requerrant l'attention du Burea. doivent être envoyées les Jeudis ou Vendredis, và que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tons les samedis. Cependant, si les circonstances Pexigenient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui sera ent faites, ancun autre jour dans la semaine, le Président le Vica-Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

JOHN COLLINS. Scerétaire et Trésorier

27 juillet 1848.

AVIS.

ES SOUSSIGNÉS s'adresseront à la Législature à la I prochaine session, ou a la suivante si le cas le requiert pour en obtenir le privilége de construire un pont de péage sur la rivière L'Assomptionvis-à-vis l'église de la paroisse de ce nom. Il y aura deux piliers dans la rivière, laissant un passage libre pour les radeaux d'au moins quatre vingt pieds. Ily aura un pont-levis de trente pieds de largeur. Il sera éleve à sept pieds au dessus de la plus grande crue connue des

Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue au dessus et autant au dessous du site du dit pont, laissant la liberté, à qui voudra, de tenir une traverse de canot ou d'esquif pour la commodité de piétons, au lieu connu sous le nom de traverse à Marcille.

Les peages qui seront demandés, sont :

Pour chaque carosse ou autre voiture à quattre roues ou voiture d'hiver, tirée par deux chevaux ou autres bêtes de trait : Six deniers courant.

Pour chaque voiture à quatre roues, ou à deux roues chaque voiture d'hiver, tirée par un seul cheval ou autre bôte de trait : Quatre deniers.

3 ° P our chaque cheval ou autre hête de trait, attelé aux voitures ci-dessus mentionnées : Deux deniers et Pour chaque personne à cheval : Deux deniers et

Pour chaque personne à pied : Un denier. Pour chaque bête de trait ou de somme, ou bête à corne Un denier et demi.

Pour chaque mouton, veau, agneau, chévre, pour autro animal do même taille : Un demi denier couran A. E. ARCHAMBAULT. J. F. LAROCQUE. P. U. ARCHAMBAULT. AMABLE ARCHAMBAULT.

NARCISSE GALARNEAU. Joseph Pellftier, fils.

CYRILE CHAPUT. CAMILLE ARCHAMBAULT. AGAPIT CHAPUT.

L'Assomption, 1er juin 1848.

COLLEGE DE REGIOPOLIS.

KINGSTON, HAUT-CANADA.

YETTE INSTITUTION a commencé ses cours réguliers de-PETTE INSTITUTION à comment de set sons la surveillance puis ces deux dernières années, et elle est sons la surveillance immédiate du Très Révérend ANGUS MACDONELL. V. J., assisté du Révd. J. FARREL et du Révd. J. MADDEN et d'autres

Place dans une des meilleures sans contredit, une des plus belles institutions de ce genre : autant par son fini et son élégance que par ses dimensions [ayant 5 étages et 150 pieds de longueur) et l'étendue de son terrein. La vue domine l'entrée du Lac Ontario, la Baie de Quiaté, le fleuve,

St. Laurent, la Baie de Cataraqui et toutes les campagnes circonvoisines. Quant à la santé et au confort, aucune situation, près de Kingston, ne peut lui être comparée. Le cours d'étude comprend toutes les branches généralement en

seignées dans les autres institutions collégiales, savoir: la théologie, la philosophie, les auteurs classiques, le latin, le gree, le français, et l'italien si on le désire.

L'année scholaire commence le 14 septembre et se termine vers le 15 ou le 20 de juillet.

Le prix de la pension scholaire, de l'enseignement, du chaussage et de la lumière, pour l'année, est de £25 dont moitié payable d'a-

Les externes payent £5 par année. Le blanchissage, s'il est fait au Collége est de £2. 10s. Et les frais des médecins, à moins que les parents ne veuillent encourir des risques, sont de L1. On donnera des leçons de musique à ceux qui seront disposés à en

En cas de maladie, des chambres séparées pour l'usage du collège, sont retenues à l'Hôtel-Dieu, où tous les soins et attentions seront prodigués par les Sours de l'établissement, à des prix très réduits. On ne prendra aucun élève pour moins d'une demie année. On ne permettra l'introduction dans le collège d'aucun livre, pamphlet ou autre objet, sans être préalablement examinés, et tout objet frou-

ré inadmissible, tel que Roman et livré immoral, sera confisqué. Aucune remise sur la pension n'est faite pour absence à moins qu'el le ne soit d'un mois. Toute charge extra doit être payée six mois d'a-

Toutes lettres envoyées on reques par les étudiants sont sujettes à

On enverce, quatre fois par année aux parents ou aux tuteurs, un bulletin de la conduite et des progrès des enfans. Un examen privé anta lien de temps à autre pendant l'année, et un antre, public, aura lien à la fin de l'année ; les parents sont respec

tucusement pries d'y assister. Cette institution, quoique strictemant eatholique, reçoit des jeunes cans de toute autre coyance religiouse ; ils y jouiront d'une entire liberté de conscience ; toutefois ils seront tenus de se conformer aux exercices public de la maison.

La discipline de collège est douce et paternelle, mais en même temps, elle est forte. On s'appliqueza à veiller à la santé, à la tenue et au bien-être de

'étudiant, et à lui rendre agréable le séjour de la maison. La bonne conduite et l'asiduité seront récompensées. L'insubordination et la désobéissance seront punies par des avis privés, des reprimandes publiques, ou autrement, comme le cas l'exigera. La conduite ou le langage immoral, les habitudes de paresse, ou toute grave violation de l'ordre exposent à l'expulsion.

S'adresser au Révd. Angus MacDonell, au Collège de Kingston. Montréal, 18 août 1848.

A VENDRES

TNE superbe maison de pierre et autres dépendances, à vendre dans le village Ste. Thérèse, près du collège, avec un superbe terrain.

Montréal, 18 juillet 1848.

JOSEPH LAJEUNESSE.

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

J. B. ROLLAND,

24 RUE ST VINCENT MONTREAL

N trouvera constamment à cette adresse toutes espèces de livet fourniture d'école, aiusi qu'un assortiment de livres de prières : le tout à des PRIX TRES-REDUITS.

Montréal, 21 octobre 18-17. E Soussigne informe ses pratiques et le public en général, qu'il a de nouvenn REDUIT SES PRIX et qu'il vendra les Livres d'Ecoles, etc., etc., etc., a rassi basprix que qui que ce soit. Voir ses prix uvant aller d'acheter nilleurs.

J. BTE. ROLLAND.

Montréal, 5 novembre 1847.

Librairie.

面面在面面自在矿台东在面面面。

E sousssignés ont l'honneur d'annoncer au public et à leurs amis qu'ils viennent de transporter leur Atelier, rue Notre-Dame vis-a-vis le Sémmaire, où, tel qu'ils l'ont dernièrement annoncé ils ont onvert une Librairie sous le nom de LIBRAIRIE ECCLESIASTIQUE.

Ils ont constamment en main des livres de Morale et de Reli-gion, et tout ce qui est nécessaire aux Écoles Chrétiennes. Ils espégion, et tout ce qui est necessaire aux recois carettennes. Ils esperent que le patronage du public et particulièrement du clergé catholique ne leur fora pas défaut, vu la supériorité de leurs articles et l'excellence des ouvrages qui sortirent de leur échoppe. Enfin ils feronttout en leur pouvoir pour satisfaire ceux qui les patroniseront. CHAPEEAU ET LAMOTHE.

Montréal, 1er. mai 1848.

AVIS.

ANS la vue de recommaître l'accue bienveillant reçu jusqu'à co jour par notre journal, et pour le mettre à la portée des moyens de toutes les classes, nous annonçons qu'à compter du PRE-MIER de MAI prochain, PAMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE, paraîtra le LUNDI, MERCREDI et l'ENDREDI de chaque semaine, sous son format actuel, formant à la fin de l'année un superbe volume de 1,240 pages, sur la Religion, la Littérature, les Sciences, les Arts, les Nouvelles Politiques, etc., à raison de DOUZE CHELINS et DEMI par année, payables tous les six mois et d'arancee. Pour ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, l'abonnement sera de QUINZE, chelins courant, payables par semestre.

Toute personne qui nous procurera HUIT abonnés capables de payer aura droit de recevoir notre journal pour rien.

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir

Nous prions toutes les personnes, amies de notre journal, de vouloir

faire connaître le présent avertissement dans leurs localités respecti ves; et les journaux qui échangent avec nous, nous conférerent, ent reproduisant, un service que nons leur rendrons dans Poccasion.
On s'abonne chez MM. les Cures,

A Québec, au bureau du Journal,
No. 22. Rue Lumontagne.
et chez MM. J. & O. Crémazie, Libraires,
No. 12, Rue la Fabrique, Hunte-Ville.
A Montréal, chez E. R. Fabre, écr.,
No. 3, Rue St. Vincent.

Québec, 17 mars, 1848.

STANISLAS DRAPEAU, PROPRIETAIRE.

GENDRON

IMPRIMEUR No. 24, RUE ST. VINCENT, MONTREAL

FFRE ses plus sincères remerenments à ses amis et au public pour l'encouragement qu'il en a reçu, depuis qu'il a onvert son atriter typographique, et prend la liberté de solliciter de nouverau leur patronage, qu'il s'efforcera de mériter par le soin qu'il apportera à l'exécution des ouvrages qui lui seront confiés.

On exécute à cette adresse, toutes sortes d'impressions telle que,

LIVRES. CATALOGUES, CARTES D'ADRESSE, CHEQUES, TRAITES

ix mois sculement.

Рамрилета, BILLETS D'ENTERREMENT, CIRCULAIRES, POLICES D'ASSURANCE,

CARTES DE VISITES,

ANNONCES DE DILIGENCES, CONNAISSEMENTS, PROGRAMMES DE SPECTACLES, ETC. Le tont avec goù: et célérité. Toutle matériel de son établissement est neuf, acheté depuis cinq ou

ARCHITECTURE.

PRIX TRES-REDUITS.

CHS. BAHLLARGE', ARCHITECTE, au vieux Château St. Lou Hante Ville Québec.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES MELANGES RELIGIEUX so publicat DEUX fois la senaine, le MARDI et le VENDREDI.
Le paix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES. onyables d'avance, frais de poste à part.

Les MELANGES ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux Mélange doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abounemen Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc. doivent êtr^o adressées, francs de port, à l'Editeur des Mélanges Religieux à Mont

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, l'ère, insertion, Chaque insertion subséquente, Dix lignes et au-dessous, l'ère, insertion,

Chaque insertion subsequente, 0 0
Au-dessus de dix lignes, [Tere, insertion] chaque ligne, 0 0 Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1 Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publices jusqu'à

vis contraire. Pour les Annonces qui doivent paraître Longremes, pour des annonces fréquentes, etc., Pon peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. MM. FABRE, & Cie., librair, VAL. GUILLET, Eer. N. P. Montréal, Trois-Rivières, M. D. MARTINEAU, Pire. V. Québec, M. F. PILOTE, Pire. Direct.,

Bureau des Mélanges Religieux, troisième étage de la Maid, cole près de l'Éveché, coin des rues Miguome et St., Denis.

JOS. RIVET & JOS. CHAPLEAU,

PROPRIÉTAIRES ET IMPRIMEURS.